

DOCUMENT ANNUEL

Année 2023-2024

Accueil collectif de mineurs

Léo Lagrange Maternel



456, Avenue Noël Verlaque
83500 LA SEYNE SUR MER

acm.leolagrange.mat@la-seyne.fr

Tel : 06.84.21.29.42

Sommaire

➤ Préambule	3
➤ Présentation du territoire.....	4
➤ Présentation de la structure.....	7
➤ Fonctionnement général.....	11
➤ Journée type accueil de loisirs.....	18
➤ Fonctionnement temps périscolaire.....	21
➤ Hygiène, santé et sécurité.....	23
➤ Les caractéristiques et besoins des enfants.....	29
➤ Thèmes et objectifs périscolaires.....	28
➤ Thèmes et objectifs accueil de loisirs.....	34
➤ Les évaluations	37
➤ Charte des animateurs	39
➤ Gestion de l'autorité	41
➤ Conduite à tenir en cas d'évacuation.....	42
➤ Plan des locaux.....	48

Préambule

Ce document a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires Léo Lagrange maternels.

Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives de la ville de la Seyne sur mer.

C'est un document de travail, et à ce titre, un outil de référence pour toute personne travaillant sur le centre de loisirs.

Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe.

Il prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'accueil collectif de mineurs.

Le document annuel est un outil de conduite nécessaire pour la direction mais aussi l'équipe d'animation.

Les accueils collectifs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire.

Ces accueils sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité.

Ils favorisent la découverte de nombreuses activités

1. Présentation du territoire

A. Situation géographique

La Seyne-sur-Mer est une commune située au bord de la Méditerranée dans le département du Var en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ses habitants sont appelés les seynoïses.

Au Moyen-âge, la Seyne n'existe pas encore en tant que ville. Tout au plus, un port rudimentaire dénommé alors « Le Sagno » et constituant une extension naturelle du bourg de Six Fours. Elle devient en 1657 une commune à part entière grâce à Louis XIV.

La commune compte **61 980** habitants en 2022. La population légale officielle de la Seyne sur mer est cependant de 62 987 habitants car le dernier recensement officiel date de 2020. Le nombre d'habitants pour 2022 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de 2014 à 2019. C'est la deuxième ville du département. Elle se situe au cœur de l'aire urbaine de Toulon estimée à 622 895 habitants, la 9^e aire urbaine de France.

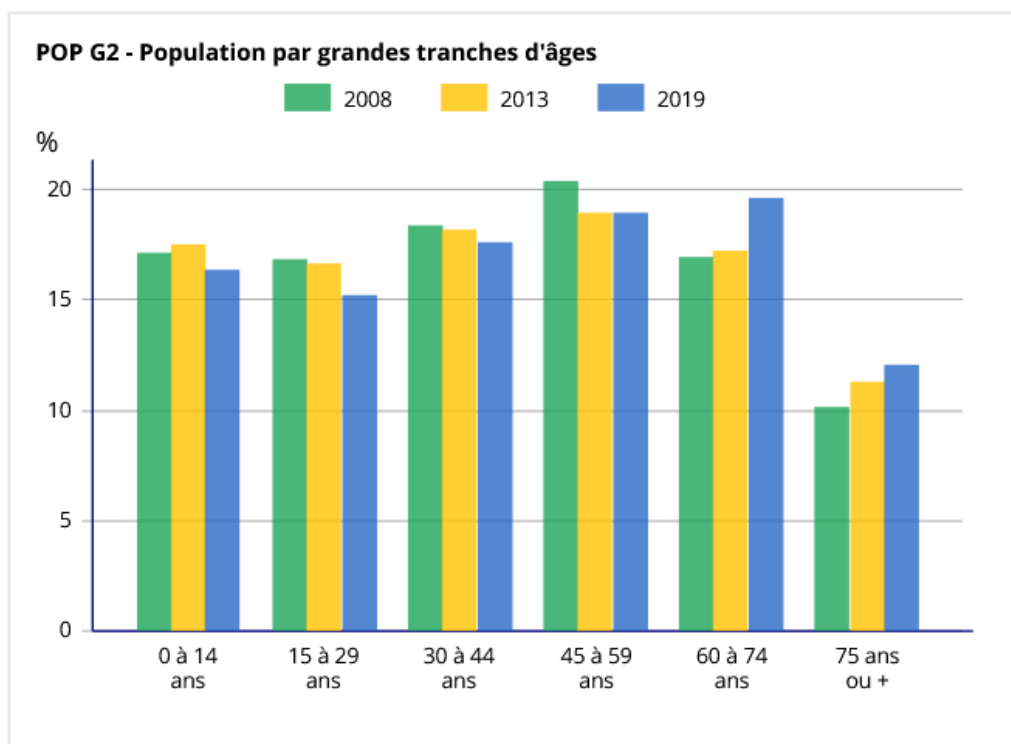
Donnant sur l'ouest de la rade de Toulon et sur la Méditerranée, la commune est une station balnéaire avec son quartier des Sablettes, elle possède un port de plaisance et un port de pêche. La Seyne-sur-Mer a dû son développement principalement à la construction navale, la ville ayant abrité un des plus grands chantiers navals de France.

Enfance et jeunesse : La ville compte 32 écoles maternelles, élémentaires ainsi que 10 accueils de loisirs fonctionnant les mercredis et vacances scolaires.

B. Population

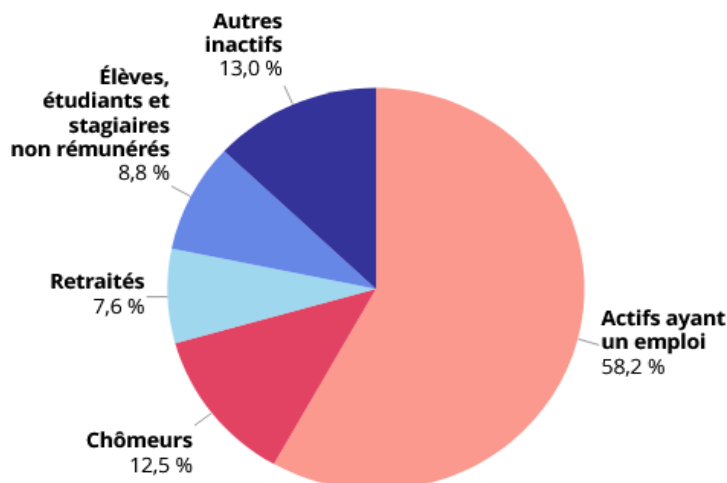
❖ Situation démographique

La Seyne Sur Mer est une ville qui se compose de 62 888 habitants répartis comme ceci :

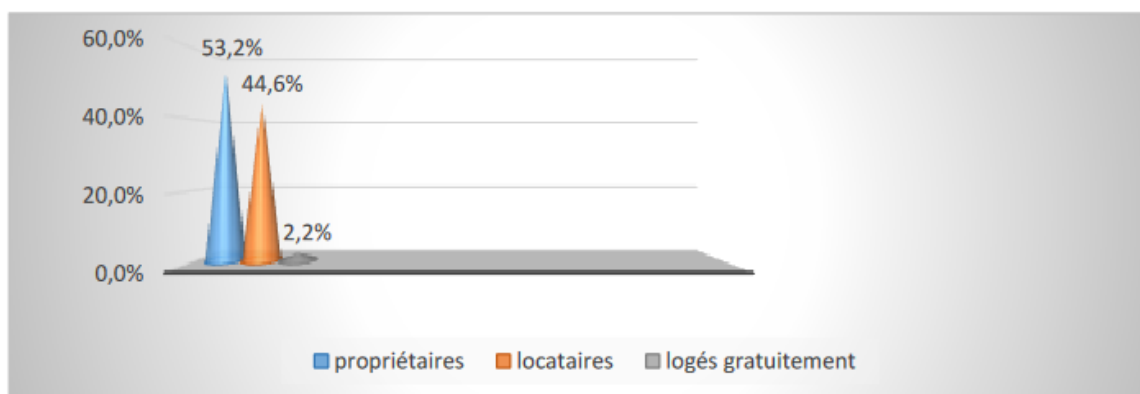


❖ Catégories socioprofessionnelles

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2016



❖ L'habitat :



- La ville de La Seyne Sur Mer dispose de 35 981 logements avec 29 410 résidences principales, 3 381 résidences secondaires, et 3 189 logements vacants. (Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.)

Nous voyons que la population est majoritairement propriétaire. Les résidences principales sont les plus nombreuses, mais la ville accueille un peu plus de monde durant la période estivale avec ses nombreuses résidences secondaires.

C. Le tissu associatif

La ville de La Seyne Sur Mer dispose de nombreuses associations :

- Des associations caritatives (secours catholique, EMMAUS...)

- Environ 25 associations culturelles (théâtre, échecs...)
- De nombreuses associations sportives et de loisirs (judo, athlétisme...)
- Une trentaine d'associations à caractère social et d'entraide :
 - Mission d'Insertion et d'Aide aux jeunes (MIAJ)
 - Association de Prévention Spécialisée (APEA)
 - Les petits frères des pauvres
 - Vivre en famille

Nous pouvons constater que La Seyne Sur Mer possède de nombreuses associations culturelles et sportives répondant ainsi aux attentes de ses habitants et de leurs loisirs. La commune dispose également d'associations à caractère social, permettant ainsi de venir en aide auprès de différents publics.

D. Le tissu économique

Depuis le 19 Décembre 2001, la Seyne sur Mer et 11 autres communes du Var (Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier sur Mer, Six-Fours-les-plages, Toulon, La Valette-du-Var) s'unissent pour créer Toulon Provence Méditerranée (T.P.M.), communauté d'agglomération s'étendant sur une superficie de 36 654 hectares, dont 200 km de littoral et rassemblant plus de 439 000 habitants.

Au cours des dernières années, les Zones d'Activités (gérées par TPM) ont connu un important dynamisme économique.

Elles représentent plus de la moitié de l'effectif salarié de la commune, pour seulement 1/5 des établissements recensés.

2 grandes zones d'activité permettent à la ville un élan économique plus important :

La ZA du Camp – Laurent et les Playes ont une vocation industrielle, artisanale, commerciale et des services.

La ZI de Bregailon, la provençale et l'Espace Joseph Grimaud accueillent exclusivement des entreprises ayant des activités liées à la mer.

2. Présentation de l'accueil de loisirs :

- **L'organisateur : caisse des écoles et ville de la Seyne sur mer**

C'est un établissement Public local institué par la loi du 10 avril 1867 régie par la loi du 18 mars 1882 qui rend les Caisses des Écoles obligatoires dans chaque commune.

La Caisse des écoles de la Seyne sur mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947, et son statut adopté le 18 février 1948. Elle est l'œuvre organisatrice des temps extrascolaires.

L'organisateur des temps périscolaires est le **Service Enfance** de la municipalité.

La Caisse des Ecoles de La Seyne-sur-Mer a diverses missions en direction des enfants de 3 à 16 ans scolarisés en écoles municipales.

- Elle fournit aux élèves des écoles primaires de la Commune les livres, matériels et fournitures scolaires.
- Elle verse :
 - Une première contribution financière aux coopératives des écoles primaires destinée à suppléer les familles dans la participation effectuée à chaque rentrée scolaire.
 - Une deuxième participation financière aux coopératives des écoles primaires destinée à améliorer le fonctionnement de chaque école primaire que compte la commune.
- Elle met en place et gère les Accueils de Loisirs sans Hébergement durant les périodes extrascolaires (mercredis et vacances scolaires).



ORGANIGRAMME DE LA CAISSE DES ÉCOLES

MARS 2023



Nathalie BICAIS
Président de la Caisse des écoles

Moncef GHOUAIEL
Directeur de la Caisse des écoles

Sandrine MACIA
Directrice Adjointe de la Caisse des écoles

- Secteur Ecoles
- Secteur Commande Publique
- Secteur Finances
- Secteur Communication

Pôle Loisirs Pédagogiques

Direction des Accueils Collectifs de Mineurs

- Secteur ACM Avec hébergement
- Secteur ACM Sans hébergement
- Secteur Santé Inclusion

Pôle Éducatif

Secteur du Programme de Réussite Éducative

- Secteur Classes Techniques

Pôle Administratif

Direction des Ressources Humaines

- Secteur Titulaires
- Secteur Contractuels
- Secteur Archives
- Secteur Perte d'Emploi

- **Le service éducation enfance**

Le service éducation enfance gère une partie des moyens municipaux dédiés aux écoles de la Ville et aux 5900 élèves, il est placé sous l'autorité de la direction 0-25 ans.

Il a en charge l'ensemble des équipes d'animation à vocation éducative.

Il impulse les projets ayant pour objectif de favoriser l'accueil et la réussite de tous les enfants en lien avec les partenaires (Education Nationale, CAF, SDJES, associations).

Le service enfance organise les temps périscolaires du matin et du soir.

- **L'accueil de loisirs :**

L'ACM Léo Lagrange maternel est un accueil de loisirs permanent accueillant des enfants de section maternelle en temps périscolaire et extrascolaire.

Cette structure fait partie des structures permanentes gérées par la Caisse des écoles dans le cadre du projet éducatif.

Implantation géographique et environnement :

Adresse :

Accueil de loisirs Léo Lagrange Maternel

456 avenue Noel Verlaque

La Seyne 83500

L'accueil de Loisirs est situé au cœur du groupe scolaire Léo Lagrange qui est composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire.

Sites naturels à proximité :

- Le parc paysager Fernand Braudel
- Plages de Sablettes
- Forêt du Fort Napoléon
- Baie du Lazaret et sa corniche Tamaris
- Forêt de Janas
- Forêt du Pin Rolland

Infrastructures culturelles à proximité :

- La Villa Tamaris
- La médiathèque Clos St Louis
- La maison culturelle Jean Bouvet
- Le Fort Balaguier

- Le Fort Napoléon

Infrastructure sportives de proximité :

- Le complexe sportif Sébastien Squillaci
- La salle multisports (Sauvat)
- Les terrains de tennis de Mar Vivo
- La base nautique de St Elme

L'environnement économique :

On peut répertorier plusieurs facteurs importants :

- Le tourisme (plages, activités culturelles, de loisirs)
- Les commerces (marché provençal, magasins, restaurants....)
- L'industrie maritime avec le port de St Elme (pêche, entreprises nautiques)
- La base militaire (Toulon, St Mandrier)

➤ Caractéristiques des familles :

- La situation socioprofessionnelle des familles fréquentant la structure est assez caractéristique de la population de quartiers Sud de la ville.
- Nous recensons de nombreux retraités dans ce secteur géographique, des familles travaillant pour le secteur public et des militaires.
- Ces habitants ont une situation sociale un peu plus élevée que la moyenne.
- Le type d'habitat situé aux alentours de l'accueil de loisirs est essentiellement constitué de résidences et de maisons individuelles.
- Le public accueilli vient essentiellement des alentours mais aussi de la commune de St Mandrier et d'autres quartiers de la ville.

3.Fonctionnement général de l'accueil de loisirs :

La capacité d'accueil

CAPACITES PAR PERIODE
Mercredis : 72 enfants
Vacances de Novembre : 72 enfants
Vacances de décembre 24 enfants
Vacances de février 72 enfants
Vacances de Pâques 72 enfants
Accueil périscolaire 40 enfants le matin et 40 le soir

Les moyens :

❖ Les moyens spatiaux :

Nous avons à disposition :

- 3 salles d'activités
- 1 dortoir
- 1 bureau / Infirmerie
- Deux blocs sanitaires
- 1 cours avec jeux
- 1 salle de motricité
- Deux espaces réfectoire

❖ Les moyens humains

Pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs les mercredis de l'année 2023-2024

Directeur	Thierry Le Guen : BAFD
Directrice adjointe	Alice Vergély: BPJEPS Loisirs tous publics
Groupe 1 / Petits	Ramouhna Arar : BAFA Léa Miguet : BAFA Sabrina Bouzlama : BAFA Lauriane Soubic Albertini : BAFA 2
Groupe 2 / Moyens	Lorena Auge : BPJEPS Spécialité éducateur sportif Laetitia Giannini: BAFA 1 Ornela Tumbarello : BAFA
Groupe 3 / Grands	Cyrine Mjid: NON DIPLOMEE Ophélie Abily: BAFA 2 Romane Bernard: BAFA

Pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire

Direction	Thierry Le Guen : BAFD
Equipe pédagogique	Alice Vergély : BPJEPS Loisirs tous publics Léa Miguet : BAFA Ornela Tumbarello : BAFA

Personnel intervenant sur la structure :

- Un Chef cuisinier
- Des aides cuisiniers
- Des agents d'entretiens

La direction de l'accueil de loisirs donnera en début de séjour des directives claires et précises sur le déroulement des repas et l'organisation du ménage.

L'équipe d'animation sera également en contact avec les chauffeurs de bus municipaux qui assurent nos déplacements.

La coordinatrice Santé Handicap, Madame Jade Fornoni, intervient régulièrement sur la structure afin de nous soutenir et faire le point sur les problématiques éventuelles.

La coordinatrice des centres Madame Céline Bonnet, nous apporte également son soutien et réajuste les dysfonctionnements si besoin.

Le budget :

Un budget « Investissement, prestations, petites fournitures et alimentation » est alloué au mois de Mai chaque année. Il est calculé en fonction du nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs l'année précédente.

Il est défini par les responsables de la Caisse des écoles et du Service Enfance.

Les dépenses doivent être justifiées en fonction du projet pédagogique et des projets d'animations.

Dans ce budget, doit être pris en compte tout le fonctionnement de la structure :

- Prestations
- Matériel pédagogique
- Matériel sportif
- Jeux de société
- Jouets
- Matériel fongible

Moyens de transport :

Des bus sont mis à disposition par le service des transports de la ville pour les sorties. Les temps de transport doivent être organisés et surveillés.

L'inscription des enfants :

Les familles s'inscrivent auprès du Guichet Unique. C'est ce service municipal qui gère les inscriptions, la tarification est en fonction du quotient familial.

L'équipe de direction et les agents du Guichet Unique travaillent en partenariat afin de remplir au mieux leur mission auprès des familles et du service public.

Le recrutement de l'équipe pédagogique

Tout animateur souhaitant travailler au sein de l'accueil de loisirs doit postuler auprès de la Caisse des Écoles à la mairie sociale Renan afin de faire enregistrer sa candidature.

La direction recrute les animateurs en fonction des besoins de la structure et des remplacements à effectuer. Des entretiens sont menés afin que nous puissions expliciter nos attentes pédagogiques, expliquer le fonctionnement de la structure, et vérifier que le postulant ait les qualités requises au poste proposé.

Conditions d'accueil :

Les enfants doivent avoir été inscrits auprès du guichet unique sur la période de fréquentation désirée, afin de pouvoir y être accueillis.

Les enfants doivent venir avec le nécessaire:

- Un sac à dos,
- Un doudou et ou une tétine si l'enfant a ce besoin
- Un rechange adapté à la saison
- Une gourde ou bouteille d'eau.
- Une casquette

Pour qu'un adulte puisse récupérer un enfant aux temps d'accueil, il doit avoir été enregistré dans son dossier lors de l'inscription de l'enfant, ou notifier au cours du séjour par un des responsables légaux et se présenter avec une pièce d'identité.

Les horaires de fonctionnement :

Le matin	L'après-midi
<u>Accueil des enfants :</u> De 7H30 à 9H00	<u>Accueil des enfants inscrits en demi-journée :</u> De 13H45 à 13H45
<u>Accueil des enfants en demi-journée :</u> DE 11H30 à 11H45	<u>Accueil des parents :</u> De 16H30 à 18H00

Les relations avec les familles

La relation avec les familles est primordiale, nous sommes attachés au fait de les accueillir dans un climat de confiance avec un esprit convivial. Un panneau d'affichage avec les différentes informations (horaires d'accueil, numéro de téléphone, menus, présentation de l'équipe d'animation et direction et plannings d'activités sont à leur disposition).

La préparation des séjours

Chaque séjour est préparé par l'équipe de direction et d'animation lors de réunions organisées au sein de la structure. L'équipe de direction assure un suivi et une continuité pédagogique.

Les thématiques et activités

Chaque séjour propose une nouvelle thématique et répond à des objectifs pédagogiques en cohérence avec le projet éducatif de la ville.

Ils sont définis avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Les activités proposées sont liées à cette thématique, elles sont de plus, variées, novatrices et adaptées aux enfants âgés de 3 à 6 ans.

❖ L'équipe de direction

- Elle est garante du bon fonctionnement du séjour tant sur le plan physique que sur le plan moral. Elle travaille toujours en adéquation avec les textes réglementaires, les orientations de l'organisme et les objectifs du projet du séjour.
- Elle est en relation permanente avec l'administration, ce qui lui permet de planifier les différentes étapes qui mènent jusqu'au jour d'ouverture du séjour.
- Elle effectue le recrutement de l'équipe d'animation
- Elle met en place des réunions qui permettront à l'équipe d'animateurs d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.
- Elle met en place un projet pédagogique, avec son équipe, disponible pour l'organisateur et pour les familles.
- Durant le séjour, l'équipe effectuera les tâches administratives qui lui incombent, mènera des réunions de travail et de régulation.
- Elle créera un climat de confiance et de respect entre les membres de l'équipe pédagogique.
- Elle aura aussi un rôle formateur envers l'ensemble de l'équipe :

- Elle permettra à l'équipe d'évoluer et de progresser par rapport à certains critères identifiés par une régulation quotidienne, une formation ponctuelle par rapport au constat et à la demande et par des évaluations individuelles durant l'année.

- À la fin du séjour, l'équipe de direction effectue un bilan avec son équipe.

Durant les vacances, l'équipe pédagogique diffère des mercredis et fait l'objet d'un recrutement qui tient compte de la capacité d'accueil.

❖ L'équipe pédagogique :

L'animateur a, avant tout autre chose, un rôle éducatif : ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, l'apprentissage des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des Lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ces besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe. Il se doit d'accompagner l'enfant dans ces apprentissages et l'aide à penser par lui-même, à affirmer et défendre ses propres idées.

Il a également un rôle de sécurité aussi bien affective, morale, que physique.

Il définit et exprime son propre projet, se situe par rapport au projet de la structure et cherche à mettre en cohérence ses intentions et sa pratique. Il se doit d'être force de propositions.

Il a enfin un rôle d'animateur (personne ressource), pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir et d'expérimenter diverses choses. Tant au niveau d'activités manuelles, sportives, d'expressions. Toutes sont menées de manière ludiques et adaptées à l'âge des enfants.

Attitude de l'animateur envers des enfants âgés de 3 à 6 ans

- Être patient et présent
- Savoir reconnaître les signes de fatigue, d'excitation
- Instaurer des rituels pour donner des repères
- S'adresser aux enfants à leur niveau et avoir un vocabulaire adapté et compris de tous
- Féliciter régulièrement l'enfant lorsqu'il a une attitude positive

Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe et s'implique lors des réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc....)

Il n'hésite pas à demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique de façon à évoluer sans cesse. Il assure un rôle formateur auprès de stagiaires.

- Avec les familles

L'animateur doit faire attention à l'image qu'il renvoie aux familles (tenue, attitude et vocabulaire). Il est avenant et fait un compte rendu aux familles sur le déroulé de la journée de leur enfant. Il doit se montrer à l'écoute et respectueux en toute circonstance, il instaure un climat de confiance. Il sait répondre à des demandes d'organisation et le si besoin, sait orienter les familles vers les personnes pouvant les renseigner.

- **Avec l'équipe pédagogique**

Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question.

Il respecte le travail des autres.

Il sait également demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique de façon à ce que les activités soient pertinentes, originales, adaptées et innovantes.

- **Avec lui-même**

Il cherche à mettre en cohérence sa pratique et ses intentions par rapport au projet de la structure.

- **Avec les enfants**

Sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

Par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances, il répond à leurs demandes. Et accompagne le groupe d'enfants à réaliser le projet d'animation.

L'animateur est un référent, il est important qu'il montre l'exemple.

- **Par rapport aux activités**

Il est force de propositions, s'adapte aux imprévus. Il sait adapter ses activités à l'âge de l'enfant.

Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement.

Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Au travers des activités les plus diversifiées possibles, il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun et sur la création collective.

Il sait s'adapter aux contraintes du moment.

- ❖ **Les agents de service :**

Le personnel de service est mis à disposition par la municipalité. Son nombre varie en fonction de la capacité d'accueil du centre.

L'équipe de service peut être sollicitée pour participer aux actions menées sur le centre.

Le planning des agents d'entretien sera élaboré en concertation avec l'équipe de direction.

❖ Journée type et intentions pédagogiques:

Les mercredis et les vacances scolaires

Accueillir des enfants, c'est avant tout assurer leur sécurité affective, morale et physique afin qu'ils profitent pleinement de leur séjour.

L'enfant va découvrir un nouvel environnement, peut être inconnu pour lui, et nous devons faire en sorte qu'il s'y sente le plus à l'aise possible.

Une journée type est mise en place afin de répondre au mieux aux besoins de créer des rituelles et donner un rythme à la journée pour qu'il puisse se construire des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations.

Accueil : de 7h30 à 9h00

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Créer un climat agréable où l'enfant et sa famille se sentiront rassurés.	❖ Aménagement d'atelier ludothèque
Favoriser un accueil individualisé	❖ Accueil des enfants
Etablir une période de transition préparant l'enfant et l'adulte présent à la séparation	❖ Echange avec les parents et mise en confiance

Lancement de la journée : 9h00 à 9h15

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Tenir informés les enfants du déroulement de la journée	❖ Regroupement des enfants
Permettre à chacun de s'exprimer	❖ Présentation de la journée
Permettre l'apprentissage de l'écoute	❖ Quoi de neuf
Créer un climat convivial	❖ Installation des activités
	❖ Préparation des départs de sorties

Temps de récréation : 9h15 à 9h45

Temps d'activité du matin : 10h00 à 11h30

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie favorisant son épanouissement au quotidien.	❖ Variabilité des actions
Découvrir des activités pluridisciplinaires (artistiques, culturelles, sportives, ludiques, scientifiques et environnementales)	❖ Fil conducteur
	❖ Grands jeux et sorties
	❖ Alternances de moments forts et de récupérations
	❖ Respect de la courbe d'intensité

Retour au calme : 11h30 à 11h45

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Respecter les rythmes biologiques de l'enfant Diminuer l'intensité et l'excitation après les activités Améliorer les transitions entre les différents temps	<ul style="list-style-type: none">❖ Petits jeux calmes❖ Lecture de contes❖ Chants

Accueil intermédiaire : 11h30 à 11h45

Temps du repas : 11h45 à 12h45

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Respect des besoins biologiques Développer une attitude respectueuse à table Moment d'échanges, de partage et de convivialité Eveiller les enfants au goût et à l'équilibre alimentaire Développer l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">❖ Gouter aux différents plats❖ Apprendre à manipuler les couverts❖ Instaurer un climat bienveillant❖ Veiller à la nutrition correcte des enfants

Sieste pour les 3-4 ans : 12h45 à 15h00

Temps calme: 12h45 à 14h30

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Respecter les rythmes des enfants Créer un espace propice au repos de chacun	<ul style="list-style-type: none">❖ Hygiène et passage aux toilettes❖ Aménagement de petits ateliers❖ Moments d'échanges et de partages❖ Mise en place des activités de l'après midi

Les activités de l'après midi :

→ les 3-4 ans : après la sieste de 15h00 à 16h00

→ les 4-6 ans : de 14h30 à 16h00

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Permettre à l'enfant d'acquérir une certaine autonomie favorisant son épanouissement au quotidien. Découvrir des activités pluridisciplinaires (artistiques, culturelles, sportives, ludiques, scientifiques et environnementales)	<ul style="list-style-type: none">❖ Variabilité des actions❖ Fil conducteur❖ Grands jeux et sorties❖ Alternances de moments forts et de récupérations❖ Respect de la courbe d'intensité

Retour au calme / conseils d'enfants

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Permettre de faire un bilan de la journée avec les enfants Permettre la prise de parole aux enfants	<ul style="list-style-type: none">❖ Bâton de parole❖ Panneau d'expression❖ Explication du mercredi de la semaine suivante

Goûter : 16h15 à 16h30

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Instaurer un moment de convivialité et de partage Respect des besoins physiologiques	<ul style="list-style-type: none">❖ Hygiène❖ Partage et dialogue

Temps d'accueil :

16h30 à 18h30

16h30 à 18h00 durant les séjours d'été

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
Faire redescendre l'intensité de la journée pour permettre à l'enfant une arrivée sereine des parents Permettre à l'enfant de repartir avec une image positive du centre de loisirs Véhiculer une image professionnelle aux familles	<ul style="list-style-type: none">❖ Ateliers ludiques intérieurs et extérieurs❖ Accueil des familles❖ Pointage des départs❖ Faire un retour aux familles du déroulement de la journée

Les temps périscolaires



La maison



L'accueil périscolaire



La classe

Age et nombre d'enfants accueillis :

Les enfants accueillis auront entre 2 ½ et 6 ans

Nous pourrons accueillir 40 enfants le matin et 40 le soir.

L'équipe d'encadrement :

NOM	PRENOM	DIPLOMES
LE GUEN	Thierry	BAFD
VERGELY	Alice	BPJEPS
TUMBARELO	Ornela	BAFA
MIGUET	Léa	BAFA/CAP

Accueil du matin : 7h30 à 8h20

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Etablir une période de transition préparant l'enfant et l'adulte à la séparation</p> <p>Favoriser un accueil individualisé permettant à chacun de s'adapter au rythme de la journée à venir</p> <p>Créer un climat agréable où l'enfant et sa famille se sentiront en confiance</p> <p>Aménager un espace favorisant le bien-être, la socialisation, l'autonomie, la responsabilisation, l'échange.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aménagement d'ateliers ludiques qui changent régulièrement. ❖ Gestion des présences ❖ Accueil des parents ❖ Echange avec les parents

Le goûter et l'accueil du soir 16h15 à 18h00

INTENTIONS	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Faire la liaison avec la classe</p> <p>Créer un climat agréable afin d'opérer la transition entre l'école et le temps périscolaire</p> <p>Respect des besoins physiologiques</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ Récupérer les enfants à la sortie des classes❖ Pointage des enfants❖ Hygiène❖ Goûter
<p>Aménager un espace favorisant bien-être et socialisation</p> <p>Proposer des activités ludiques et variées</p> <p>Etablir la liaison avec les familles</p>	<ul style="list-style-type: none">❖ Ateliers ludiques intérieurs et extérieurs❖ Pointage des enfants❖ Echange avec les familles

Hygiène, santé et sécurité

Le repas de midi

Le repas se déroule de 11h45 à 12h45 (horaires flexibles selon les sorties et activités du jour et en accord avec l'équipe de restauration).

Les enfants du groupe des petits et moyens accompagnés de leurs animateurs mangent dans le réfectoire principal et les enfants appartenant au groupe des grands mangent coté élémentaire, également accompagnés par leurs animateurs. Cette organisation a pour objectif de rendre autonomes le plus grands et de faire un lien avec l'école élémentaire.

Le repas doit se dérouler dans le calme, c'est un temps de discussions, d'échanges qui est également propice à l'apprentissage de l'autonomie (J'apprends à manger proprement, à couper ma viande ou encore à me servir de l'eau...).

Le goûter

C'est un moment de calme et d'apport énergétique indispensable dans une après-midi. Il se passe à l'extérieur si le temps le permet et est fourni par la cuisine centrale.

Les pique-niques

Un pique-nique est un temps qui doit être ludique mais organisé, idéalement le lieu doit être préalablement choisi. Les animateurs doivent s'assurer de la bonne température de la glacière avant de servir les enfants. Un pique-nique « sac à dos » qui ne nécessite pas de rester au frais peut être envisagé à l'occasion d'une sortie.

L'hygiène

Les enfants devront passer régulièrement aux toilettes tout au long de la journée, ainsi qu'aux lavabos après une activité, avant le repas...

Ces passages aux toilettes doivent s'effectuer sous la surveillance des animateurs.

Les animateurs veilleront aussi au lavage des mains et s'assureront que toutes les chasses d'eau aient été tirées.

Le temps de sieste

Un temps de sieste est proposé voir préconisé pour les plus petits, il se déroule suite au repas de 13h00 à 15h00 environ (selon le besoin de l'enfant) dans le dortoir. L'enfant dispose d'un lit barquette à son nom avec un drap et petite couverture (régulièrement changés et envoyés à la lingerie).

Le dortoir

Le dortoir devra être situé de manière judicieuse, de préférence mitoyen à la salle d'activités

Le nombre de lits au sein du dortoir est normalisé par la protection maternelle infantile. Il faudra veiller à ce que la température soit adaptée.

Le temps de sieste ou de repos, s'organise au même titre que les activités.

- Il est souhaitable d'instituer un rituel de calme et d'ordre pour enlever ses chaussures
- On peut raconter une petite histoire avant de rentrer dans le dortoir.
- Les enfants pénètrent dans le dortoir de manière organisée et pas tous en même temps.
- Les enfants pourront prendre leur doudou.
- Une musique relaxante à faible niveau sonore peut être diffusée.
- Lorsque les enfants dorment, il faut deux heures consécutives de repos.
- Le réveil doit se faire en douceur et de manière progressive.
- Des enfants plus âgés peuvent dormir s'ils en éprouvent le besoin.
- Certains enfants refusent de dormir. On ne doit pas les forcer à rester dans leur lit au-delà de 30 minutes. Il faudra alors leur proposer des activités calmes.

- **Les locaux :**

Les locaux sont mis à disposition par la mairie. Nous les partageons avec l'Education Nationale et plus particulièrement avec les enseignants ainsi que les ATSEM de l'école. Il est de notre devoir de faire en sorte d'être dans une situation de cohabitation positive. Les salles utilisées devront être nettoyées et rangées après chaque activité avec la participation des enfants.

Le matériel appartenant à l'école n'est pas à notre disposition. L'équipe de direction s'assurera de la propreté des locaux.

- **La sécurité**

Il faut souligner que la sécurité des enfants repose sur la surveillance assurée durant les activités et les temps libres, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

La surveillance constitue une obligation de l'animateur afin que l'enfant ne soit jamais en danger. L'animateur doit mettre en œuvre les consignes de sécurité au cours de l'activité, des transports, des sorties.

En sortie, les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les endroits à risques afin d'assurer la sécurité des enfants et de leur donner les consignes à respecter.

- **Les sorties**

Les créneaux de bus sont établis par notre coordinatrice Mme Céline Bonnet, et sont répartis de façon équitable entre les différents accueils de loisirs de la ville. Nous privilégions les sorties le matin pour les plus petits afin qu'ils profitent d'une sieste l'après-midi. Le choix des lieux de sorties est défini en fonction du projet du moment et de la saison.

Avant chaque sortie, une fiche de sortie sera remplie en deux exemplaires (un exemplaire est conservé sur la structure), elle indique précisément l'effectif du groupe, le nom des animateurs, le nom des enfants, le lieu exact de la sortie ainsi que les heures de départ et de retour.

Les animateurs doivent savoir où se trouve chaque enfant à chaque instant et les recompter très régulièrement.

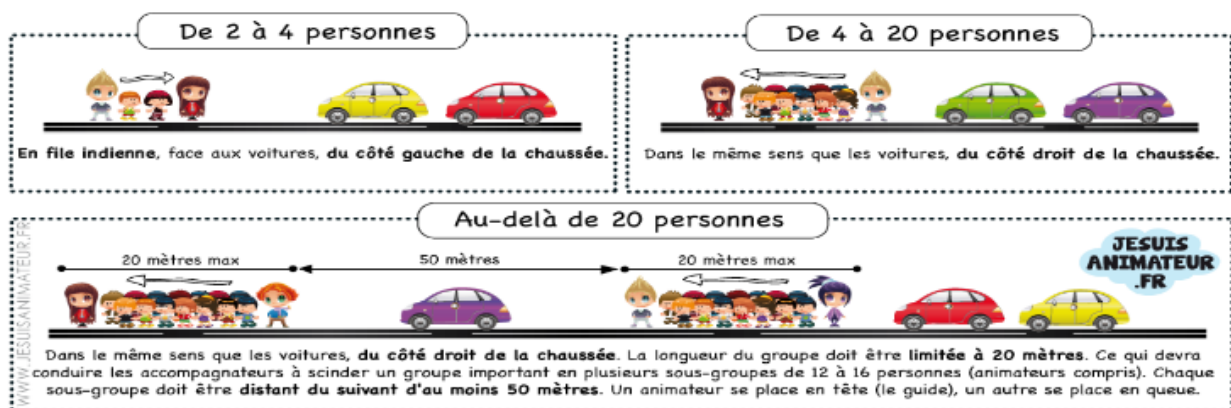
- **Les déplacements à pieds**

Les obligations (article R412-36 et R412-42 du code de la route) :

Lorsqu'ils empruntent la chaussée les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche. Hormis les files indiennes qui se déplacent sur la gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, les déplacements en convoi se tiennent sur la droite de la chaussée ; dans ce cas, ils ne doivent pas comporter d'éléments de colonnes supérieurs à 20 mètres. Ces éléments doivent être distants les uns des autres d'au moins 50 mètres. La nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, chaque colonne ou élément de colonne doit être signalé par : un feu blanc ou jaune allumé à l'avant, un feu rouge allumé à l'arrière, tous deux visibles à au moins 150 mètres par temps clair et placés du côté opposé au bord de la chaussée qu'il longe (complétés par un ou plusieurs feux latéraux émettant une lumière orangée).

Les recommandations :

- Dans chaque groupe : un animateur en tête et un autre en fin
- Avant chaque traversée de route, 2 animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprennent leur place qu'après la traversée de tout le groupe.
- Eviter les routes très fréquentées.
- Porter autant que possible des vêtements de couleur visibles.
- Eviter les déplacements de nuit ou par visibilité réduite.
- Maintenir une surveillance constante.
- Sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

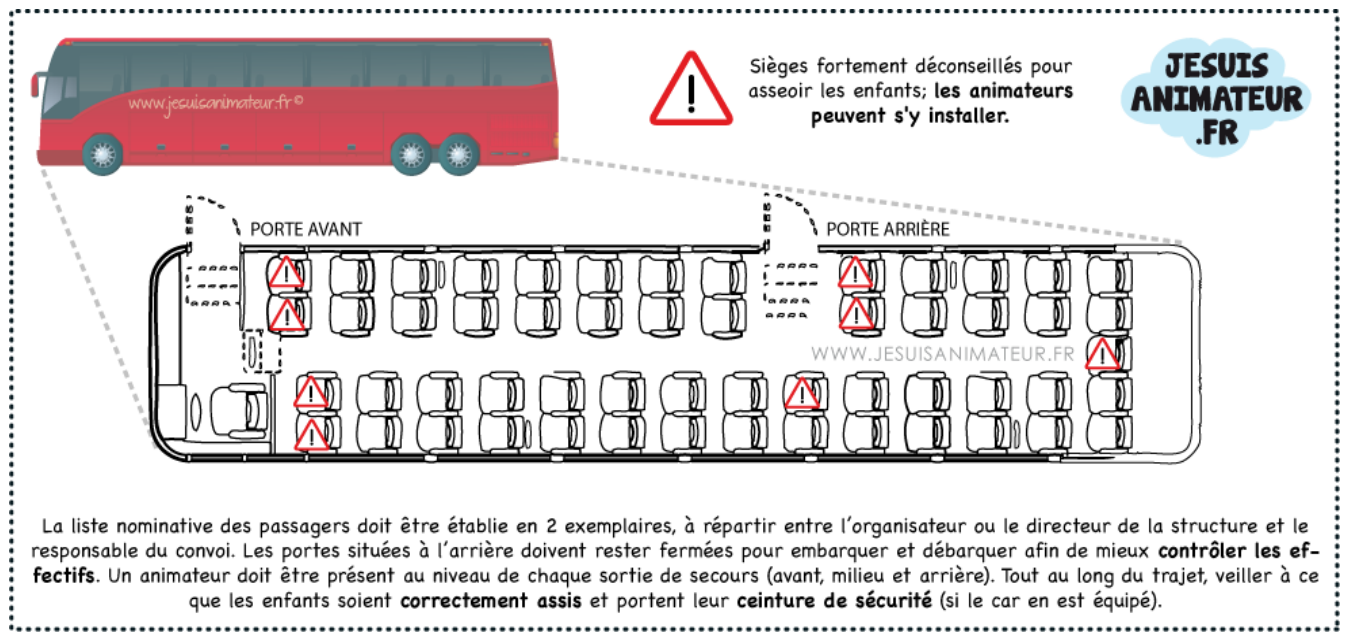


- **Les transports**

→ En bus

- Le transporteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, en particulier celle concernant la conformité de son véhicule ainsi que le code de la route. Les enfants sont placés par les animateurs en respectant les endroits peu recommandés, ils n'oublieront pas de veiller à ce que tous les enfants soient bien assis avec la ceinture de sécurité. Le directeur de l'accueil de loisirs désignera un responsable de convoi auprès duquel il sera communiqué les consignes et recommandations avant le départ.

Les animateurs devront compter régulièrement les enfants et assurer une sécurité optimale (avant le trajet, en entrant dans le bus, pendant le trajet, et en sortant du bus).



Le responsable du convoi devra, dès la montée du bus remettre au chauffeur le nombre d'enfants d'adultes, ainsi que la destination du groupe.

→ En bateau :

Le responsable du groupe doit s'assurer que le bateau possède un certificat de sécurité ou un permis de transporter des passagers en cours de validité avec indication du nombre de voyageurs autorisés.

Les baignades :

Rappel : effectif dans l'eau : 1 animateur pour 5 enfants, maximum 20 enfants en même temps dans un même périmètre en maternelle. Le surveillant de baignade devra être obligatoirement diplômé du BAFA plus qualification SB ou titulaire du BSB ou BNSSA.

A son arrivée sur la plage, il devra positionner son périmètre de sécurité et renseigner l'équipe du poste de secours du nombre d'enfants et du nombre d'encadrant. Avant chaque baignade, il doit s'assurer de la température de l'eau

La baignade est un temps d'animation à part entière. Jouer, amuser les enfants tout en surveillant le groupe à chaque instant.

La pharmacie et la trousse de secours :

La pharmacie est dans une armoire fermée qui se trouve dans le bureau de la direction, un registre « Cahier d'Infirmierie » est à disposition pour y noter les soins effectués. Cette démarche est obligatoire et importante.

L'armoire à pharmacie est vérifiée régulièrement afin d'éviter un manque ou une date de péremption passée. La date de cette vérification est reportée sur une fiche avec la signature de la personne ayant effectué cette inventaire.

Une liste indiquant tous les enfants avec un cas particulier (Allergie, port de lunettes ou ayant un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) est affichée et mise à jour obligatoirement si besoin. Certains enfants disposent de Trousses spécifiques. Celles-ci sont positionnées au bureau et étiquetées au nom de l'enfant.

Lors des sorties, les animateurs doivent se munir impérativement d'une trousse de secours. L'accueil de loisirs dispose de 4 trousses. A l'intérieur figure, un cahier permettant d'inscrire les soins prodigués. Il est demandé aux animateurs de retranscrire sur le cahier d'infirmierie l'ensemble des soins effectués durant ce temps et de remplacer le contenu utilisé.

Les trousses de secours sont vérifiées régulièrement par les animateurs et l'assistante sanitaire.

Lors de chaque sortie, le groupe doit se munir des fiches sanitaires des enfants à présenter aux services de secours en cas d'accident.

→ **Prévention :**

L'accueil collectif de mineurs rassemble différents publics (des enfants et des adultes) qui vivent dans des environnements multiples comme la maison, l'école, le milieu professionnel, la maison familiale...

Ils peuvent être porteurs sans le savoir de germes infectieux, de microbes, de parasites transmissibles aux autres.

Quelquefois quelques gestes simples suffisent à éviter la transmission à l'autre surtout dans les milieux propices comme les collectivités.

→ **Les poux :**

Il est recommandé de sensibiliser les familles au risque relatif aux poux. Un traitement efficace acheté en pharmacie peut éviter la propagation. Par ailleurs, un dépliant est disponible sur l'accueil de loisirs, il peut permettre de sensibiliser les parents à ce problème.

P.A.I et situations de handicap :

Une coordinatrice santé handicap Mme Jade Fornoni, assure la gestion des PAI et des enfants porteurs d'handicap. Elle renseigne et accompagne les familles, s'assure des informations concernant les problématiques de l'enfant et aide aux démarches administratives.

Elle a aussi pour mission, le recrutement des animateurs ayant la charge de ses enfants durant les mercredis et séjours de vacances. L'AAI (L'animateur d'accueil individualisé)

L'animateur d'accueil individualisé

L'AAI est un animateur (non spécialisé au niveau de la formation) qui va être affecté à un enfant en situation de handicap pour lui permettre une insertion plus facile et lui apporter les soins non médicaux nécessaires.

Il sera intégré dans un groupe avec l'enfant et aura une vigilance permanente. Il intégrera et aidera l'enfant lors de sorties, d'activité ou lors de la vie quotidienne.

Avant le séjour est prévu une rencontre avec l'enfant, les parents, l'animateur AAI ainsi que la direction pour définir les attentes, comprendre le handicap, vérifier l'adaptabilité des locaux ainsi que fixer des petits objectifs à atteindre. L'AAI devra fixer ses horaires en concordance avec ceux de l'enfant (si l'enfant n'effectue pas 9 heures, l'AAI restera pour aider les groupes)

L'assistant sanitaire :

Un des membres de l'équipe d'encadrement désigné par le directeur et placé sous son autorité, est chargé d'assurer le suivi sanitaire.

L'assistant sanitaire (AS) exerce une fonction capitale. Tout d'abord, il assure le suivi sanitaire des mineurs accueillis.

Il connaît donc leurs spécificités médicales (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, etc.) et en informe l'équipe de service et pédagogique. Il prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences.

L'assistant sanitaire est responsable du matériel sanitaire et de l'infirmierie qui lui sont confiés. Il constitue, renouvelle et contrôle régulièrement le contenu des trousse de secours. Il s'assure également que le registre d'infirmierie est à jour.

Il a toujours à sa disposition un exemplaire des fiches sanitaires de liaison des participants. Cette fiche permet de recueillir les renseignements médicaux qui pourront être utiles pendant le séjour de l'enfant. Ses fonctions l'amènent à travailler avec un grand nombre d'acteurs tels que les médecins, les professionnels de santé, les parents et l'ensemble de l'équipe d'animation.

.
Durant l'année scolaire 2023-2024, Madame Alice Vergély assurera le rôle d'Assistante sanitaire.

Mis à part les pompiers ou un médecin, personne n'est habilité à prendre une décision quant à la santé de l'enfant. En cas d'extrême urgence, il faut demander la marche à suivre auprès d'un médecin du SAMU

Les caractéristiques et besoins du public :

Ce qui caractérise l'enfant de 3 à 4 ans:

- Il se fatigue rapidement car il a un rythme de croissance rapide et intense
- Il a un champ de vision étroit (70° à 80°) et a une perception du monde différente des adultes
- Sa pensée est symbolique et animiste (un caillou peut avoir mal). Il est le centre du monde dans lequel il évolue (égocentrisme).
- Il acquiert des capacités intellectuelles surtout par les sens et le mouvement.
- C'est l'âge d'opposition et il s'affirme par le NON.
- Il construit son langage. Même s'il est individualiste, il a besoin de relation avec les autres
- Il peut être amoureux

Les besoins de l'enfant de 3 à 4 ans:

- D'alterner les temps de mouvement et de récupération
- D'autonomie, de règles et de limites
- De calme au moment des repas et de sommeil diurne (sieste)
- De sécurité et d'affection (adulte de référence)
- D'être en petit groupe et d'un objet transitionnel (doudou)
- De repères dans l'espace et le temps

Les capacités de l'enfant de 3/4 ans :

- Sauter mais pas sur un pied
- De faire preuve d'attention pendant 15 à 20 minutes
- Ne supporte pas plus d'une heure par jour d'activité cadrée
- Ne supporte pas d'avoir les yeux bandés
- La coordination des gestes reste approximative

Ce qui caractérise l'enfant de 5 / 6 ans:

- Je cours et je marche de manière assurée
- Au bout de 20 minutes d'activité, je me fatigue physiquement et intellectuellement.
- Mon champ visuel et ma perception restent étroits.
- J'acquiers de plus en plus de faculté intellectuelle par le langage.
- Amorces de l'apprentissage de la lecture et de la latéralisation (œil / mains)
- La sexualité de l'enfant est son domaine où l'adulte n'a rien à faire. Ils sont tous amoureux.
- Le reste individualiste mais j'ai besoin de la relation aux autres
- J'aime aider l'adulte, ma personnalité s'affirme.

Les besoins de l'enfant de 5/6 ans:

- De plus d'autonomie
- De me dépenser physiquement
- De temps de repos
- D'ordre, de collectionner, de sécurité et d'échange avec les autres

Les capacités de l'enfant de 5/6 ans

- Le vocabulaire et la syntaxe s'enrichissent, se complexifient de jour en jour
- L'habileté manuelle augmente, la créativité s'accroît

Les objectifs du service enfance, secteur périscolaire :

• Le projet éducatif du territoire

Le projet éducatif territorial (PEDT) mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, permet aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet représente un travail en partenariat entre la collectivité, les services de l'Etat concerné et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

A la Seyne sur mer, le PEDT a été renouvelé pour la période 2019-2022 en y ajoutant le label Plan Mercredi.

Le PEDT sera donc le socle de travail du service Education enfance et du secteur périscolaire, guide pour nos actions.

Les grands principes

- Droit à l'éducation pour tous
- La coéducation, responsabilité partagée et respectueuse de la place des parents
- La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant
- Equité et lutte contre toutes les discriminations et inégalités territoriales
- La réaffirmation des principes de citoyenneté pour contribuer au mieux vivre ensemble

Les axes d'interventions :

- Améliorer le partenariat institutionnel local
- Améliorer le partenariat et l'accompagnement des familles
- Favoriser la communication et l'accompagnement des familles
- Favoriser la continuité éducative et améliorer l'offre périscolaire et extrascolaire
- Favoriser la cohérence globale de l'offre pour répondre aux besoins en ouvrant le champ des possibles

Les objectifs sont déterminés à la fois :

- Par ce dont chaque enfant a besoin dans son présent
- Par ce qu'implique son devenir
- Par ce que suppose son développement individuel
- Par ce qu'implique sa vie en société

Pour les temps périscolaires 2022-2023, les projets réalisés par les animateurs seront en corrélation complète avec le projet pédagogique.

Un projet d'animation par période sera mis en place tout au long de l'année.

Mangez, bougez selon les saisons

Constat :

Les bonnes pratiques alimentaires ainsi que la pratique d'activités physique, sont indispensables au développement harmonieux des enfants.

Ils conditionnent notre santé physique et mentale.

Cette prise de conscience dès le plus jeune âge est le socle qui doit accompagner l'enfant tout au long de son développement.

Pour ce faire, nous allons sensibiliser les enfants aux différents aliments ainsi que leur mode de production, et faire émerger les bonnes pratiques et celles à éviter.

Fil conducteur de l'année :

Une petite fille part faire le tour du monde en camion avec sa maman et son papa. Au fil de leurs aventures, ils découvrent que les pratiques alimentaires sont bien différentes selon l'endroit où l'on se trouve.

Un jour, ils arrivent dans une île à l'autre bout du monde.

Stupeur et étonnement, il n'existe aucun magasin sur l'île, et les habitants sont obligés de se nourrir avec ce qu'ils trouvent sur les arbres, avec ce qu'ils cultivent et ce qu'ils pêchent.

C'est tout un nouveau monde qui s'ouvre et toute la famille apprend de nouvelles pratiques très amusantes.

Ils comprennent vite l'intérêt de ce mode de vie.

Ils comprennent que courir toute la journée dans la forêt et se nourrir des trésors que leur offre la nature est extrêmement bénéfique pour rester en bonne santé

Il est à noter que nous participerons à certains projets mis en place par la ville.

- Journée mondiale des abeilles
- Arrivée de la flamme olympique
- Droit des enfants
- Coupe du monde de rugby
- Semaine du développement durable

Objectifs pédagogiques :

Développer leurs connaissances sur les différents sports et l'alimentation selon les saisons

Impulser l'idée d'une hygiène de vie saine (alimentation équilibrée, pratique d'une activité sportive)

Instaurer un cadre rassurant avec des repères fixes

Les intentions éducatives de la Caisse des écoles :

On entend par éducatif la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil.

Cette orientation est le fruit concerté des adultes qui les entourent. Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, des objectifs généraux découleront des objectifs opérationnels.

Les orientations éducatives

Maintenir, renforcer et améliorer l'offre éducative en direction des 3/13 ans.

Améliorer la prise en charge des 10/14 ans et adapter l'offre et ce, en favorisant les actions passerelles entre la Caisse des écoles et le service jeunesse.

Construction de parcours éducatifs pour les enfants et jeunes rencontrant des difficultés.

Renforcement des coopérations avec l'éducation Nationale.

- **Les objectifs éducatifs**

Accession de l'enfant et du jeune à l'autonomie :

Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre de bien collectif et de bien être.

Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation.

Pour un citoyen adulte :

Favoriser l'implication, la prise d'initiative et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leurs projets personnels.

Epanouissement physique, intellectuel, moral et social de l'enfant :

- ❖ Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées.
- ❖ Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances.
- ❖ Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance.
- ❖ Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarité, de mixité et de vivre ensemble.
- ❖ Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé.
- ❖ Développer les actions familles pour un meilleur service auprès des enfants.

L'art dans tous ses états

• Constat

L'art au sens large du terme est une source de créativité.

Le mélange des sons des couleurs et des textures participe pleinement à son épanouissement. Ses mains, ses yeux découvrent ce que nous savons déjà.

La sensibilité des enfants étant exacerbée, il est donc très intéressant de l'utiliser pour développer l'ouverture d'esprit de l'enfant.

L'art ouvre des perspectives très intéressantes pour l'enfant :

- Réflexion
- Questionnement
- Remarques
- Eveil et sensibilisation
- Pratique

• Emergence du projet

Le centre de loisirs a pour vocation de sensibiliser les enfants de manière ludique à des notions complexes.

Elle se doit d'être le lien entre l'école et le cadre familial. L'objectif est de favoriser le bon développement de l'enfant en créant autour de lui toutes les conditions nécessaires à un apprentissage ou une découverte lors de son temps libre. Le but est de mettre tout en œuvre afin que les enfants deviennent des adultes responsables et acteurs de la société dans laquelle ils vont évoluer.

La curiosité naturelle des enfants est une faculté qui permet de les sensibiliser au contexte sociétal.

L'accueil de loisirs a pour mission d'élargir le champ de connaissance de l'enfant, et le jeu est de très loin le meilleur vecteur pour le faire.

Notre objectif est d'explorer la richesse, la complexité et le miracle de la vie sur Terre.

Il se veut être une exploration des diverses facettes de l'ensemble des écosystèmes dans toutes leur diversités.

Le projet « L'ART DANS TOUS CES ETATS » sera le véhicule de nos investigations.

• Démarche pédagogique

Parmi les arts répertoriés, cinq d'entre eux seront abordés durant l'année scolaire.

- Les arts visuels regroupant la peinture et le dessin
- La sculpture et l'architecture via des matériaux de modelage
- La musique à travers la création d'instruments mais aussi avec la découverte d'univers musicaux variés.
- La bande dessinée, le manga et les comics seront également abordés afin de permettre à l'enfant de se plonger dans un univers et de construire sa propre histoire.
- Les arts de la scène seront abordés au travers de danses, chants, spectacles, flash-mob et jeux d'expression et de mimes.

Ce thème riche contribuera au développement intellectuel et affectif de chaque enfant. Chacun pourra s'exprimer et s'épanouir à son rythme.

Les activités proposées seront ludiques.

C'est un thème assez large qui permettra à l'équipe pédagogique de varier les activités tout au long de l'année.

Ce thème permettra aux enfants d'apprendre sans avoir l'impression d'apprendre.

Les œuvres pourront être individuelles ou collectives.

Chaque enfant pourra donc s'exprimer selon son désir.

Les activités proposées à travers ce thème permettront à l'enfant de différents langages plastiques comme la peinture, le collage, le dessin...

Le laisser expérimenter, jouer avec des matériaux permettront de développer une pratique créative à partir de situations qui sollicitent son imagination.

Le développement du langage oral en maternelle est essentiel.

Les activités autour de l'art permettront de favoriser les échanges, de verbaliser et d'enrichir le vocabulaire, mais aussi de créer des rencontres inter centres.

• Finalité, évènements :

Nous avons l'intention de proposer des expositions d'œuvres des enfants, ainsi que des représentations en fonction de l'avancement des projets.

• Les objectifs

Les objectifs retenus après l'analyse de la situation initiale et en cohérence avec les objectifs éducatifs établis par la Caisse des Ecoles et le service enfance sont les suivants :

- **Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées.**

Développer la
créativité et
l'imaginaire

Développer
l'autonomie

Accéder à la culture
et sensibiliser à
l'environnement

• Projet et activités

Un projet d'animation sera mis en place sur chaque groupe d'enfants en fonction de leur âge sur les temps extrascolaire, et un sur les temps périscolaires.

Thème des petites vacances 2023-2024

Agenda :

Un projet d'animation par groupe sera mis en place pour la période

- **Toussaint : Les moyens de transport d'hier et d'aujourd'hui (contes interactifs)**
- **Noël : Contes et légendes**
- **Vacances d'hiver : Le monde de la mer**
- **Vacances de printemps : Les pays de l'Union Européenne**

Les évaluations :

Evaluation des activités :

Le fait d'évaluer ses activités permet de savoir si les objectifs visés ont été atteints. Cela permet le cas échéant d'apporter des modifications afin de réajuster ses pratiques. Pour ce faire, il faut déterminer des critères d'évaluation ainsi que des indicateurs.

EVALUATION DU PROJET				
Evaluation	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Commentaires
Projet adapté à la tranche d'âge				
Est-ce que les objectifs ont été atteints?				
Retour des familles				
Quel mode de communication employé ?				
Le projet était-il abordé de manière pertinente et adaptée?				
Taux de participation (est-ce que le projet a suscité de l'enthousiasme auprès des enfants ? Sondage auprès des enfants				
Moyens mis en œuvre	Suffisants	Insuffisants	Commentaires	
Humains				
Temporels				
Spatiaux				
Matériels				
Financiers				

Cette grille d'évaluation sera remplie en fin de période par l'ensemble de l'équipe pédagogique et un bilan général sera fait.

Le suivi et l'évaluation des stagiaires

Les animateurs en stage pratique BAFA sont évalués sur toute la durée du séjour.

Un entretien préalable est fait, afin de mettre le stagiaire en confiance, et de fixer les objectifs qui doivent être atteints.

Ils doivent organiser avec un échancier précis, trois activités, ludique, manuelle et sportive, qui seront menées sous le contrôle de la direction afin d'évaluer les progrès réalisés.

Un retour sur la menée d'activité est systématiquement proposée, afin que l'animateur puisse s'auto-évaluer, et qu'il puisse ainsi améliorer ses pratiques. Nous donnons tous les conseils qui permettent au stagiaire d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés.

A la fin du stage, un bilan est fait avec l'animateur afin d'évaluer ses aptitudes à encadrer un groupe d'enfants.

Les raisons qui ont motivé l'appréciation finale doivent être clairement expliquées et justifiées.

Au début du stage pratique :

- Déterminer les connaissances du stagiaire.
- Cerner ses lacunes et ses attentes.

Préciser les critères d'évaluation, par exemple :

- Connaître les règles essentielles de sécurité et d'hygiène.
- Connaître les bases de la réglementation.
- Mener des activités adaptées aux enfants.
- Participer aux activités.
- Être actif en réunion.
- Travailler en équipe.
- Élaborer et évaluer un projet d'animation.
- Savoir solliciter de l'aide.
- Savoir respecter les autres.

Pendant le stage :

- Mesurer l'évolution du stagiaire.
- Se référer aux critères énoncés en début de stage.
- S'entretenir régulièrement avec le stagiaire.

A la fin du stage :

- Faire un bilan de son stage.
- Valider ou non le stage en expliquant pourquoi.
- Conseiller ou renseigner pour la suite de la formation.

L'évaluation de l'équipe permanente

La caisse des écoles a instauré depuis peu une évaluation des animateurs permanents. Le document type établi par l'œuvre organisatrice est rempli par la direction puis signé par l'agent à la fin de chaque trimestre ou période de vacances.

Sont évalués :

- L'adéquation entre les compétences et le poste occupé.
- L'exécution des missions.
- Le comportement de l'agent (sens des responsabilités, du travail en équipe, l'assiduité)

De plus, un entretien individuel mené à l'aide d'une grille d'évaluation est réalisé à la fin de l'année civile et à la fin de l'année scolaire.

Celui-ci permet :

- La mesure régulière de l'avancée de chacun.
- La mesure des attentes et des acquis individuels et collectifs.
- La possibilité d'instaurer une relation privilégiée.
- La possibilité de réguler le fonctionnement

Charte des animateurs



- 9h 45 on quitte la cour, les enfants rentrent, posent leur veste, passent aux toilettes, et effectuent un retour au calme (quoi de neuf, chants...)
- Début des activités à 10 heures précise
- Au moins un animateur doit se trouver posté devant chaque toilette ainsi que devant les jeux de la cour de récréation. C'est particulièrement à ces endroits que les enfants peuvent se blesser.
- Aucun enfant ne doit se trouver seul dans les toilettes ou dans les couloirs.
- Il est recommandé de fermer les portes des salles d'activités quand les enfants sont dans la cour de récréation.
- Les activités devront être préparées la veille.
- **Le téléphone portable est réservé aux temps de pause.**
- **Aucun téléphone ne doit se trouver sur une table d'activité.**
- La direction se réserve le droit de vous demander de ranger le téléphone portable dans votre casier si nécessaire.
- Les effets personnels doivent être rangés dans les casiers prévus à cet effet
- Il est interdit de manger devant les enfants des denrées personnelles, ni à la cantine ni à aucun autre moment.
- Les salles doivent être rangées le soir, balayées, les tables nettoyées et les portes et volets fermés. Chaque animateur sera responsable de cette tâche à tour de rôle (La salle périscolaire ne déroge pas à cette règle.)
- Aucune photo d'enfant ne doit être stockée sur le téléphone
- Une tenue adaptée aux impératifs professionnels est exigée
- Chaque sortie doit être soigneusement préparée avec un protocole indiqué sur la feuille de sortie
- **Durant le temps d'accueil, toute l'équipe doit faire preuve d'exemplarité. C'est sur ce temps que les parents jugent votre travail**

Tout manquement à ces exigences fera l'objet d'un signalement auprès de l'organisateur

- **Les temps d'accueil :**

Les temps d'accueil sont un moment crucial de la journée. Il est un temps de liaison pour l'enfant entre le parent et l'animateur qui va s'en occuper durant toute la journée.

Le parent doit avoir une confiance absolue en la personne en qui il va confier son enfant, quelquefois pour la première fois de sa vie.

C'est sur ces quelques minutes que le parent va se faire un avis sur la qualité des prestations offertes par le centre de loisirs, et sur la confiance qu'il peut vous porter.

L'usage du téléphone durant le temps d'accueil est proscrit pour quelque raison que ce soit, et fera l'objet d'un rapport auprès de l'organisateur, le cas échéant.

Vous pouvez être un animateur hors pair durant la journée, le parent ne croit que ce qu'il voit.

Le temps d'accueil n'est pas un temps libre.

Vous devez proposer des activités ludiques encadrées et diverses.

Vous devez jouer avec les enfants !!!

Seuls les enfants ne désirant pas participer aux activités proposées peuvent jouer librement.

Quand un parent se présente, vous devez aller à son contact, et même si l'enfant n'est pas dans votre groupe lors d'un accueil collectif.

Quand il s'agit d'un parent dont l'enfant est particulièrement difficile, inutile de faire l'étalage systématique des problèmes rencontrés de manière récurrente. Quand des observations négatives doivent être transmises aux parents, il faut le faire avec beaucoup de tact, et en discrétion.

Il vaut mieux confier cette tâche à l'équipe de direction.

Un parent qui a un enfant difficile le sait que trop bien, et n'a pas besoin qu'on le lui répète tous les jours !!!

Gestion de l'autorité, punitions, sanctions :

Attention :

On ne crie pas sur les enfants, mais on essaie de leur faire prendre conscience de leurs actes. Le non, doit être expliqué et justifié aux enfants. Le conseil d'enfants doit permettre de réguler le groupe de lui-même.

Ainsi, on ne mettra pas de règles de vie en place en début de séjour. Elles seront mises en place en début au quotidien grâce au conseil d'enfants.

Comment affirmer son autorité ?

Nous agissons de manière responsable et affirmons notre autorité :

- En respectant nous-mêmes les règles (les enfants ne vous écoutent pas, ils vous imitent).
- En posant des règles claires.
- En donnant des consignes accessibles à tous
- En posant et rappelant les limites

L'autorité est un acte de compréhension et de respect mutuel entre les individus. Tout est dans la manière.

Pour convaincre soyez persuasif. Faites appel à la raison et au bon sens.

Animer c'est aussi être attentif aux enfants, savoir les écouter, veiller sur eux, être présent pour chacun d'eux.

Souvenez-vous de votre enfance.

Faire preuve d'autorité, ce n'est pas être autoritaire

La sanction et la punition :

Avant toute chose, il est essentiel de définir ces deux termes :

- **La punition** : c'est la peine subie par quelqu'un, elle sous entend une contrainte. Elle a pour synonyme « châtiment, correction ».
- **La sanction** : c'est la conséquence d'un acte. Elle n'est pas forcément négative et ne représente pas la contrainte.

Elle sera toujours en cohérence avec un acte posé.

Lorsqu'une faute peut être réparée, (bris de glace, rangement d'une pièce en désordre...) elle doit être présentée comme une conséquence logique de l'acte et non comme une humiliation.

Tout acte entraînant la punition d'un enfant de la part d'un animateur sera considéré comme une faute et immédiatement sanctionné par l'équipe de direction

Evacuation et sécurité incendie

De façon générale, l'ensemble de l'équipe pédagogique doit être formée et sensibilisée à l'utilisation des moyens de secours, et à la conduite à tenir en cas de sinistre.

Consignes en cas d'évacuation

- 1. Déclencher l'alarme (le retentissement du signal d'alarme signifie l'évacuation immédiate)**
- 2. Evacuer les lieux**
- 3. Prévenir la direction**
- 4. Appeler les sapeurs pompiers - 18 -**
- 5. Avant de quitter les lieux s'assurer qu'il n'y a plus personne dans les locaux, sans jamais revenir en arrière**
- 6. En cas de fumée, il faut se baisser**
- 7. Rejoindre le point de rassemblement**
- 8. Faire l'appel**
- 9. Si quelqu'un manque à l'appel, prévenir immédiatement les secours dès leur arrivée**

Organisation des exercices de sécurité :

Le directeur doit programmer des exercices de sécurité et maintenir à jour le registre de sécurité.

DATE	HEURE	TEMPS D EVACUATION	COMMENTAIRES

Les extincteurs

Les locaux doivent être pourvus d'extincteurs pour 200 mètres carrés.

S'il existe des locaux à risques particuliers, ils doivent être dotés d'un extincteur approprié au risque.

Salles ne comportant qu'une seule porte

Dans ce cas, elles ne peuvent pas accueillir plus de 19 personnes. Un affichage de la limite de la capacité d'accueil doit être installé sur la porte.

Issues de secours

Lorsqu'une des issues est fermée à clef, en dehors de la présence du public (porte donnant directement sur l'extérieur et non équipée de poignée anti panique), il est recommandé de l'indiquer par un affichage afin que celle-ci soit **systematiquement ouverte aux heures de présence du public.**

PLANS PARTICULIERS DE MISE EN SECURITE (PPMS)

Si les Plans Particuliers de Mise en Sûreté constituent une obligation pour les établissements scolaires, ils n'en constituent pas moins un excellent cadre de référence pour les accueils de loisirs. Aussi, il est fortement conseillé aux organisateurs d'ACM d'intégrer la question de la sécurité dans la réflexion à mener avec les équipes d'encadrement, et d'élaborer un document cadre (de type PPMS) formalisant les procédures.

RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

INONDATION

➤ **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

➤ **Dans tous les cas :**

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas l'ascenseur ;
- fermez portes, fenêtres, aérations...
- mettez en hauteur le matériel fragile.

FEU DE FORET

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

➤ **Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
- évitez de provoquer des courants d'air.

TEMPETE

➤ **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible.

➤ **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez portes et volets ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
- limitez les déplacements

CYCLONE

➤ Avant :

- fermez et attachez les volets ;
- renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
- consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.

➤ Pendant :

- abritez-vous dans un bâtiment solide ;
- ne sortez pas ;
- tenez-vous loin des vitres ;
- attendez la fin de l'alerte avant de sortir

SEISME

➤ Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

➤ Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

GLISSEMENT DE TERRAIN

➤ Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible effectuée par les autorités.

➤ Pendant :

- à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
- à l'extérieur, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

➤ Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

AVALANCHE

➤ Avant :

- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche ;
- ne sortez jamais seul en ski de randonnée ;
- ne sortez pas des pistes de ski autorisées, balisées et ouvertes ;
- respectez toutes les signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».

➤ Au déclenchement :

- fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche.

➤ Pendant :

- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface ;
- essayez de former une poche d'air ;
- ne criez pas afin d'économiser vos forces.

ÉRUPTION VOLCANIQUE

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités

ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

➤ Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

➤ Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

➤ Explosion suivie d'un nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

➤ Dans tous les cas :

évacuation possible effectuée par les autorités.

RUPTURE DE BARRAGE

➤ **L'alerte est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »**

- rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
- à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.

➤ **Si les délais sont suffisants**

Évacuation possible effectuée par les autorités

ACCIDENT NUCLEAIRE

regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;

- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

➤ **Attendez les consignes des autorités**

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

➤ **Au déclenchement des faits ou d'une alerte**

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : évacuation ou confinement ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

➤ **Choix n°1 : l'évacuation**

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

➤ **Choix n°2 : le confinement**

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;

- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Plan des locaux :

